

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020
DELIBERATION N° 16

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, allée de Glain, sous la présidence de de M. Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
45

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE
Mmes BRAU-BOIRIE, BISAUTA, M. ARCOUET, MM. SALANNE, PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (jusqu'à son départ à 23h10), Mme MOTHES, MM. ALLEMAN (jusqu'à son départ à 23h10), SÉVILLA, Mme LARROZE-FRANCEZAT, MM. ERREMUNDEGUY, SUSPERREGUI, Mmes DELOBEL, CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ESTEBAN, Mmes LIOUSSE, DUPREUILH, M. ETCHETO, Mmes BROCARD (à partir de 18h50), HERRERA LANDA, M. BERGÉ.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

Le Maire

Mme LARRÉ par M. PARRILLA ETCHART ; M. DAUBISSE par M. ARCOUET (après son départ à 23h10) ; M. ALLEMAN (après son départ à 23h10) par M. ETCHEGARAY ; Mme ZITTEL par Mme HARDOUIN-TORRE ; Mme BENSOUSSAN par M. AGUERRE ; M. BOUTONNET-LOUSTAU par M. LAIGUILLON ; M. ABADIE par Mme HERRERA LANDA.

Absente :

Mme BROCARD (jusqu'à 17h50 pendant le rapport n°2).

Secrétaire :

M. SUSPERREGUI.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Procivis Aquitaine Sud – Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration.

La Ville de Bayonne est actionnaire de Procivis Aquitaine Sud (ex-Crédit Immobilier Aquitaine Sud) à hauteur de 2,02 % du capital social, qui s'élève à 361 656 €. Son statut est celui d'une société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété (SACICAP) depuis le 1^{er} janvier 2008.

Cet établissement exerce une double activité, au titre de la politique du logement social et en partenariat avec les collectivités locales. Il met tout d'abord en œuvre un volet opérationnel de promotion immobilière traditionnelle. Procivis Aquitaine Sud assure ensuite des missions sociales en apportant des financements aux propriétaires occupants à revenus modestes dans le cadre de l'accèsion à la propriété, de la lutte contre l'insalubrité, l'indécence et la précarité énergétique ainsi que l'adaptation des logements aux différents handicaps et au vieillissement.

Une nouvelle convention a été signée avec l'Etat, pour la période 2018-2022, avec un engagement de 6,7 M€, portant notamment sur la rénovation énergétique des copropriétés et des maisons individuelles. A ce titre, d'une part, Procivis accorde des prêts relais sans intérêts, visant à avancer pour le compte des propriétaires occupants les subventions obtenus auprès de l'ANAH et des collectivités des Landes et des Pyrénées-Atlantiques. En 2018, 661 K€ ont été versés à ce titre, correspondants à 88 dossiers. D'autre part, Procivis accorde des prêts dits « missions sociales » aux ménages à faible revenu, pour couvrir leur reste à charge.

Compte tenu de sa participation au capital de Procivis Aquitaine Sud, la Ville dispose d'un siège au conseil d'administration.

Suite au renouvellement intégral du conseil municipal, il est demandé au conseil municipal de désigner en son sein, en application de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, du représentant de la commune de Bayonne au conseil d'administration de la société Procivis Aquitaine Sud.

Avec l'accord unanime de l'assemblée, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, il est procédé à un vote à main levée.

Est élu à l'unanimité des votes exprimés :
- Alain Lacassagne

Ont signé au registre les membres présents.

Mme CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ESTEBAN, Mme LIOUSSE, M. ETCHETO, Mme BROCARD ne participent pas au vote.

M. BERGE, Mme HERRERA LANDA (avec mandat) ne participent pas au vote.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne